



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 29
Présents : 26
Procurations : 3
Absent : 0

Date convocation et affichage : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Espace République à Jacou, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Renaud Calvat, Maire.

Membres présents :

Renaud Calvat, Maire,

Magali Nazet-Marson, Patrick Azéma, Sandra Lanini, Benjamin Delprat, Jacqueline Vidal, Michel Combettes, Jean-Michel Caritey, adjoints

Denis Roure, Elisabeth Nait, Christine Marti, Violaine Morel, Renée Collomb, Brigitte March, Nachida Bourouiba, Jacques Daures, Thierry Ruf, Sabine Perrier-Bonnet, Eric Monin, Nicolas Jourdan, Brice Favre, Jamal Ellassri, Karine Anneya, Nathalie Mallet-Poujol, Virginie Pascal, Robert Trinquier, conseillers municipaux.

Membres représentés :

Christine Delage pouvoir à Jacqueline Vidal
Christine Baudouin pouvoir à Renaud Calvat
Corentin Pic pouvoir à Michel Combettes

Secrétaire de séance : Jacqueline Vidal

Affaire 11 - Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2026

Rapporteur : Magali Nazet-Marson

Madame la première adjointe précise que le Code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour l'exécutif de la collectivité, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette.

En conséquence, elle propose au conseil municipal :

- De faire, pour l'exercice 2026, application des dispositions précitées dans les conditions suivantes :

| | |
|----------------------------------------------------|-------------|
| Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : | 6 800 € |
| Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées : | 11 500 € |
| Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : | 581 731 € |
| Chapitre 23 - Travaux en cours : | 1 865 683 € |
| TOTAL : | 2 465 714 € |

- D'autoriser Monsieur le Maire ou, à défaut, Madame l'Adjointe déléguée aux finances, à prendre toutes décisions dans cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame la première adjointe et en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE des suffrages exprimés les propositions formulées (1 abstention : Robert Trinquier).

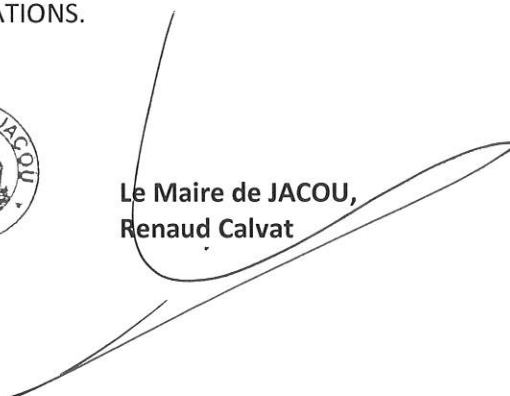
Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Le secrétaire de séance,
Jacqueline Vidal



Le Maire de JACOU,
Renaud Calvat



Certifiée exécutoire compte tenu des :

- date d'envoi en Préfecture le : 19/12/2025
- date d'affichage le : 19/12/25